

PROGRAMME DE FORMATION

Acteur Prévention, secteur Aide et Soins à Domicile (AP ASD)

La formation d'Acteur prévention (AP) du secteur de l'aide et du soins à domicile vise à rendre tout intervenant à domicile capable d'exercer son métier en toute sécurité et de préserver celle de la personne dont il a la charge.

Public et pré-requis

- Tout salarié issu du secteur de l'Aide à domicile, aidants.
- Groupe de 4 à 8 personnes.
- Pas de pré-requis

Pour les **personnes en situation de handicap**, nous nous tenons à votre disposition pour étudier la possibilité de mettre en œuvre l'ensemble des aménagements personnalisés nécessaires à la réalisation de la prestation.

Durée

3 jours soit 21 heures en présentiel en séquences consécutives ou non, dont 14 h pour l'accompagnement de la mobilité de la personne aidée » (ALM).

Lieu

- Intra entreprise : dans vos locaux

Méthodes et moyens pédagogiques

- Études de cas
- Exposés interactifs
- Démonstrations
- Ateliers d'apprentissage
- Mises en situation au plus proche de l'activité réelle du salarié
- Matériel nécessaire à l'enseignement des techniques de manutention de personnes
- 1 livret pédagogique par stagiaire
- Formation dispensée en Français

Intervenant

- Formateur certifié par l'Assurance Maladie
- Risques Professionnels/INRS

Évaluation

Évaluation continue et certificative

Objectifs

- Contribuer à la suppression ou à la réduction des risques professionnels auxquels l'intervenant est exposé
- Proposer des améliorations pour ses conditions de travail, la qualité de l'aide et la sécurité de la personne aidée
- Développer un comportement adapté en cas de dysfonctionnement, d'incident ou d'accident sur son lieu de travail.

Contenu

Être acteur de la prévention des risques professionnels dans la structure :

- Se situer comme acteur contribuant à la prévention pour soi, pour la structure
- Identifier les risques de son secteur d'activité, de son métier

Observer et analyser une situation de travail pour identifier ce qui peut nuire à sa santé et participer à la maîtrise des risques dans sa structure :

- Observer et analyser une situation de travail,
- Faire des propositions d'amélioration de la situation de travail à partir des causes identifiées
- Remonter l'information au sein de la structure.

Accompagner la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi :

- Identifier les enjeux d'un accompagnement,
- Séquencer les déplacements naturels permettant de se mouvoir,
- Analyser la situation d'un accompagnement,
- Caractériser les aides techniques au regard des situations d'accompagnement,
- Mettre en œuvre un accompagnement à partir de son analyse en prenant soin de la personne aidée et de soi.

.....

Validation

Un Certificat d'Acteur Prévention ASD est délivré par l'Assurance Maladie – Risques Professionnels/INRS au stagiaire ayant participé activement à la formation et fait l'objet d'une évaluation favorable. Ce certificat est valable 24 mois, il impose de maintenir et actualiser ses compétences.

À noter

Le titulaire du certificat d'Acteur Prévention ASD est réputé détenir, par équivalence, le Certificat d'acteur PRAP (compétences IBC).